

DIDIER HAZEBROUCK

Commissaire aux Comptes & membre de la Compagnie Régionale de Douai

Expert-Comptable Inscrit au tableau de l'Ordre de la Région de Lille

Expert de Justice près de la Cour d'Appel de Douai

GEIQ EMPLOI HANDICAP

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale du 12 juin 2026

Exercice clos le 31 décembre 2025

Didier Hazebrouck

Commissaire aux comptes

91 rue Nationale

59 000 LILLE

GEIQ EMPLOI HANDICAP
Association
40 RUE EUGENE JACQUET
59700 MARCQ-EN-BAROEUL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association GEIQ EMPLOI HANDICAP,

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association GEIQ EMPLOI HANDICAP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur la note "changements de méthodes comptables" de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif aux incidences de la première application du règlement ANC 2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 10 juin 2026 à Lille

Le commissaire aux comptes

Signé par

32363238393863622d6465316...

Didier Hazebrouck

Dans le cadre et le respect de la convention collective « Prestataire de Services du Secteur tertiaire, qu'il appliquera à ses salariés, le GEIQ Emploi et Handicap a pour objet la mise à disposition à but non lucratif de ses salariés auprès des entreprises qui en sont membres en veillant à :

- L'organisation de parcours de qualification et d'insertion professionnelle, ainsi que leur validation, au profit de personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle (jeunes sans qualification, demandeurs d'emploi de longue durée, etc.) et tout particulièrement les personnes handicapées bénéficiaires de l'Art L512-13 du code du travail;
- L'embauche de ces personnes sur des contrats de travail permettant l'organisation de tels parcours au moyen de mises à disposition ;
- La recherche collective de toutes les possibilités d'emploi stabilisée à l'issue du contrat de travail signé avec le GEIQ Emploi et Handicap, en particulier au sein de ses entreprises adhérentes.

En lien avec cet objet, le groupement pourra également mettre en place des dispositifs de pré recrutement ainsi que des actions de promotion des métiers.

Note au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, le compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dégage un déficit de 80 018,78 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES GENERALES

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptes n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022. La première application obligatoire de ce dernier règlement est pour les exercices ouverts au 1^{er} janvier 2025.

Changements de méthodes comptables

L'application prospective du nouveau règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de méthode comptable applicable à partir du 1^{er} janvier 2025 dont les principaux impacts sont :

- La modification de la définition des éléments comptabilisés en résultat exceptionnel. Dorénavant sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel mais également des écritures d'origine purement fiscal.
- La suppression des transferts de charges et le reclassement de ces produits selon leur nature, soit en produit d'exploitation ou financier, soit en diminution du poste de charges.

- Nouvelle présentation des informations dans l'annexe comptable qui introduit des modèles de tableaux obligatoires.
- Une simplification dans la présentation du résultat exceptionnel. Les charges et les produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes lors de l'exercice précédent ont été regroupées sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».
- Des adaptations dans la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent ont été opérées :
 - Dans la colonne comparative de l'exercice précédent, les immobilisations en cours sont à regrouper avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;
 - Dans la colonne comparative de l'exercice précédent du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».
 - Les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés selon les modalités suivantes :
 - Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice précédent sont présentés dans la colonne comparative N-1 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.
 - Les transferts de charges financières de l'exercice précédent sont quant à eux présentés dans le poste « Reprises sur dépréciations et provisions », rattaché au résultat financier.
 - Enfin, les transferts de charges exceptionnelles de l'exercice précédent sont présentés dans le poste « Produits exceptionnels ».

Les changements induits par l'application des nouvelles dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice 2025 sans emporter de retraitement des comptes 2024.

Ce nouveau règlement n'a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée d'utilité prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif ; E = exceptionnel) :

Immobilisations corporelles	Amortissements Pour Dépréciation	Amortissements Fiscalement Pratiqués
Install. Générales agencés, aménagés	10 % L	10 % L
Matériel de bureau et informatique	33 % L	33 % D
Mobilier	10 % L	10 % L

Les taux d'amortissements sont révisables chaque année pour être ajustés sur la durée d'utilité restante à courir.

La différence entre les amortissements pratiqués sur la durée d'utilité et les amortissements fiscaux est constatée sous forme dérogatoire.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

EFFECTIFS

Répartition des effectifs par catégorie	
	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agent de maîtrise	7.63
Cadres et ingénieurs	2
Mis à disposition (ETP)	35.26
Total	44.89

FAITS CARACTERISTIQUES

Néant

FAITS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

PROVISON POUR ENGAGEMENT DE RETRAITE

Les engagements pour retraite sont couverts par un contrat d'assurance ACM vie.

Le montant des engagements en matière de retraite est de 17 364.92 euros, couvert par le contrat d'assurance.

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2025	31/12/2024
Frais d'établissement				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets droits similaires				574
Immo. incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage	15 218	12 173	3 045	5 737
Immo. corporelles en cours, avances et acomptes				
Legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immo. financières	242 331		242 331	242 331
ACTIF IMMOBILISE	257 549	12 173	245 375	248 642
STOCKS				
Stocks et en-cours				
CREANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	538 204	21 318	516 886	372 203
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	23 780		23 780	18 186
Charges constatées d'avance	31 861		31 861	44 594
DIVERS				
V.M.P.	512 657		512 657	516 911
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	434 896		434 896	635 015
ACTIF CIRCULANT	1 541 398	21 318	1 520 080	1 586 909
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 798 947	33 491	1 765 456	1 835 551

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	28 000	28 000
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	28 000	28 000
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 264 311	1 223 951
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	(80 019)	40 360
Situation nette (sous-total)	1 212 292	1 292 311
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	932	1 634
Provisions réglementées	71 070	68 630
TOTAL 1	1 284 294	1 362 575
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL 2		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL 3		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	23	41 487
Emprunts et dettes financières divers		5 545
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 320	97 100
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	328 540	285 207
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	69 279	29 637
Produits constatés d'avance		14 000
TOTAL 4	481 162	472 976
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 765 456	1 835 551

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services dont parrainages	1 723 878	1 737 851
Concours publics et subventions d'exploitation	243 565	320 016
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	78	13 002
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 645	
TOTAL I	1 969 165	2 070 869
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	575 313	518 312
Aides financières	499	
Impôts, taxes et versements assimilés	39 035	23 487
Salaires	1 173 753	1 232 993
Cotisations sociales	275 743	279 889
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 767	5 454
Dotations aux provisions		3 162
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	948	95
TOTAL II	2 068 058	2 063 391
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(98 893)	7 478
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	20 414	33 540
Reprises sur dépréciations, provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de V.M.P et d'instruments de Trésorerie.		
TOTAL III	20 414	33 540
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières amortissements, provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de V.M.P. et d'instruments de Trésorerie		
TOTAL IV		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	20 414	33 540
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	(78 479)	41 019

Compte de résultat (suite) association

Déclaration au 31/12/2025

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS	21 000	37 222
TOTAL V	21 000	37 222
CHARGES EXCEPTIONNELLES	23 440	25 510
TOTAL VI	23 440	25 510
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	(2 440)	11 712
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII (900)	12 370
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 010 579	2 141 631
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 090 598	2 101 271
EXCEDENT OU DEFICIT	(80 019)	40 360
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Ressources		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL PRODUITS		
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 120		
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.	1 821		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	21 768		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 590		
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	242 331		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	242 331		
TOTAL GENERAL	275 040		

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		9 120		
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers			1 821	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		8 371	13 397	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		8 371	15 218	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			242 331	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			242 331	
TOTAL GENERAL		17 491	257 549	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	8 546	574	9 120	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 546	574	9 120	

Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agenc. et aménag. divers	1 336	182		1 518
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 517	2 011	7 872	10 655
Emballages récupérables, divers				

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 852	2 193	7 872	12 173
TOTAL GENERAL	26 398	2 767	16 992	12 173

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	

Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.							
INCORPOREL.							

Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							

CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
---	------------------	---------------	-----------	----------------

Frais d'émission d'emprunts à étaler	
Primes de remboursement des obligations	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées	68 630	23 440	21 000	71 070
PROVISIONS REGLEMENTEES	68 630	23 440	21 000	71 070
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	21 396		78	21 318
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	21 396		78	21 318
TOTAL GENERAL	90 026	23 440	21 078	92 388
Dotations et reprises d'exploitation			78	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles		23 440	21 000	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	242 331		242 331
Autres créances clients	25 581	25 581	
Créance représentative de titres prêtés	512 623	512 623	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	381	381	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	13 973	13 973	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	7 880	7 880	
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	1 545	1 545	
	31 861	31 861	
TOTAL GENERAL	836 175	593 845	242 331

Montant des prêts accordés en cours d'exercice

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES

	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	23	23		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	83 320	83 320		
Personnel et comptes rattachés	80 372	80 372		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	81 982	81 982		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées	109 254	109 254		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	56 933	56 933		
Groupe et associés				
Autres dettes	48 450	48 450		
Dettes représentatives de titres empruntés	20 829	20 829		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	481 162	481 162		

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Compte	Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
41810000	CLTS FACTURES A ETABLIR	6 783,00	5 174,29	1 608,71
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		6 783,00	5 174,29	1 608,71
AUTRES CREANCES				
40980000	FOURNISSEURS AVOIR A RECEVOIR	1 545,00	246,41	1 298,59
46870000	DIVERS PRODUITS A RECEVOIR		4 047,94	-4 047,94
TOTAL AUTRES CREANCES		1 545,00	4 294,35	-2 749,35
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
50880000	INT COURUS NON ECHUS	12 656,94	16 911,46	-4 254,52
TOTAL VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		12 656,94	16 911,46	-4 254,52
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		20 984,94	26 380,10	-5 395,16

Compte	Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
40810000	FOURNISSEURS FNP	51 455,22	16 863,06	34 592,16
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		51 455,22	16 863,06	34 592,16
AUTRES DETTES				
41980000	CLIENTS AVOIRS A ETABLIR		6 671,28	-6 671,28
46820000	CREDITEURS DIVERS	18 197,33		18 197,33
46830000	CHARGES A PAYER	311,48		311,48
TOTAL AUTRES DETTES		18 508,81	6 671,28	11 837,53
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
42820000	PROVISION CONGES A PAYER	68 743,54	55 453,48	13 290,06
42860000	PROV AUTRES REMUNERATIONS	11 628,00	11 628,00	
43810000	TAXE APPRENTISSAGE (LIBERATOIRE)	1 051,98		1 051,98
43820000	PROV.CHGES SOC./ C.P	20 010,91	11 886,72	8 124,19
43860000	PROV.CHGES SOC/AUTRES REMUN	5 000,00	5 000,04	-0,04
44810000	ETAT CHARGES A PAYER	6 239,00		6 239,00
44860000	ETAT CHARGES A PAYER		544,00	-544,00
44863000	FORMATION CONTINUE CONVENTIONNELLE	17 657,66		17 657,66
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		130 331,09	84 512,24	45 818,85
INTERETS COURUS SUR DECOUVERT				
51810000	INTERETS COURUS A PAYER	23,00		23,00
51860000	FRAIS BANCAIRES A PAYER		94,69	-94,69
TOTAL INTERETS COURUS SUR DECOUVERT		23,00	94,69	-71,69
TOTAL CHARGES A PAYER		200 318,12	108 141,27	92 176,85

Compte	Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION				
48600000	CHARGES D'AVANCE	31 861,41	44 594,40	-12 732,99
TOTAL CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION		31 861,41	44 594,40	-12 732,99
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		31 861,41	44 594,40	-12 732,99
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
48700000	PDTS CONSTATES D AVANCE		-14 000,00	14 000,00
TOTAL			-14 000,00	14 000,00
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			-14 000,00	14 000,00